

**Poste proposé : Assistant Spécialiste à Temps Partagé (ASTP)**  
**Spécialité : Pneumologie**

**Entre :**

Etablissement 1 (employeur) : Hôpitaux Civils de Colmar  
Service de rattachement : Service de Pneumologie  
Chef du service : M. le Docteur J. Philippe OSTER  
Composition équipe actuelle : 7 PH – 7 Praticiens Attachés - 2 PC  
Quotité : 50 %

Structure 2 : Groupe Hospitalier Sélestat Obernai

Service de rattachement : Service de Médecine A à orientation Hépato Gastro Entérologie  
Chef du service : M. le Docteur Jean-Michel BERGIER  
Composition équipe actuelle :  
Quotité : 50 %

**Qu'est-ce qu'un poste d'Assistant Spécialiste à Temps Partagé (ASTP) ?**

Le dispositif d'assistant spécialiste à temps partagé est un des leviers au soutien de la démographie médicale sur le territoire du Grand-Est. Ce dispositif permet à des jeunes diplômés, en post-internat de parfaire leur formation de la manière la plus ouverte possible en occupant des postes partagés sur la base de la signature d'une convention d'une durée de deux ans.

Ouverts à toutes les spécialités médicales, les postes d'ASTP doivent permettre aux différents acteurs du territoire de répondre :

- aux actions de coopération dans lesquelles ils peuvent se trouver engagés,
- aux projets médicaux partagés des Groupements Hospitaliers de Territoires devant notamment traduire les objectifs du Projet Régional de Santé,
- et au-delà aux projets de Santé de la Région Grand-Est.
- Initialement conçu pour des partages de postes inter-établissements hospitaliers, il se trouve désormais étendu au secteur ambulatoire afin de favoriser l'exercice mixte partagé entre le secteur hospitalier et le secteur ambulatoire

De manière concrète, ce dispositif favorise l'exercice partagé sur un territoire et l'installation des médecins en Région Grand-Est. Destiné à soutenir la coopération territoriale et médicale ainsi que la participation des jeunes médecins à l'encadrement d'internes et d'étudiants en santé, il tend à aider à la constitution de véritables équipes professionnelles de territoire.

L'engagement de l'ARS Grand Est : financement à 100% du coût annuel brut chargé, pour la durée des 2 ans, auquel s'ajoute le financement à 100% des coûts afférents à la Prime d'Exercice Territorial dues aux ASTP.

**Conditions / Profil :**

- Etre en post-internat (maximum 4 ans après l'obtention du diplôme d'Etat, soit le DES)
- Avoir soutenu sa thèse
- Etre inscrit à l'Ordre des Médecins + N°RPPS pour une prise de poste au 1er novembre 2019

Spécialité concernée : Pneumologie

**Descriptif / Projet de formation du candidat / Missions :****▪ Activités cliniques**

- Consultations : l'assistant partagé réalise des consultations avancées de pneumologie et des consultations adressés aux personnes admises suite à un passage aux urgences sur le site du GHSO;
- Hospitalisations : l'assistant partagé participe à la prise en charge des patients hospitalisées au sein du service de pneumologie des Hôpitaux Civils de Colmar;
- Actes chirurgicaux : l'assistant partagé réalise des ponctions pleurales et des endoscopies bronchiques sur le site des Hôpitaux Civils de Colmar.

**▪ Activités de recherche**

Le cas échéant, l'assistant pourra être associé aux projets de recherche portés par l'équipe médicale du service de pneumologie des Hôpitaux Civils de Colmar.

**▪ Participation à des activités d'enseignement**

L'assistant partagé participe :

- Aux RCP d'oncologie thoracique hebdomadaires ;
- Aux réunions quotidiennes de présentation des dossiers : à l'occasion de ces réunions, l'assistant pourra évoquer avec l'équipe médicale des Hôpitaux Civils de Colmar les problématiques rencontrées dans le cadre des prises en charge réalisées sur le site du GHSO.

**▪ Activités transversales**

L'assistant partagé participe au développement des relations ville-hôpital et à la structuration d'un réseau de prise en charge sur la zone d'attractivité du GHSO.

**Liens avec le projet médical partagé du GHT de rattachement :**

Le projet médical partagé au sein du GHT prévoit le développement des consultations avancées notamment entre les HCC et le GHSO dans la spécialité de Pneumologie.

Le poste s'inscrit dans ce projet pour l'amélioration de la prise en charge des patients.

#### **Contexte :**

La création de cette activité de pneumologie effectuée par un assistant au GHSO permettrait à terme de réorienter la ½ journée d’activité du PH en charge de cette activité pneumologique actuellement vers une activité d’HDJ de chimiothérapie, si une telle activité devait être créée au GHSO.

#### **Présentation de l’établissement 1, du service concerné... :**

Le service de Pneumologie des HCC comprend 33 lits d’hospitalisation conventionnelle et un lit de polysomnographie. Il comprend également une unité d’allergologie partagée avec la dermatologie et une activité d’HDJ au sein d’un JDJ partagé d’oncologie pour la réalisation des séances de chimiothérapie et d’immunothérapie ;

Le service comprend également un plateau de consultations.

Depuis quelques années une activité de consultations pneumologiques interservices et d’endoscopie bronchique est déportée une demi-journée par semaine **sur l’hôpital de Sélestat. Une consultation avancée de pneumologie a également été créée sur l’hôpital de Guebwiller.**

#### **Présentation de la structure d'accueil N°2, (du service concerné...) :**

Le Service de Médecine A est un service de médecine à orientation hépato-gastroentérologie avec une unité d’endoscopie dédiée à laquelle l’endoscopie bronchique est rattachée.

#### **Modalités d'organisation de l'activité / du poste :**

Pour le GHSO, l’activité de l’assistant spécialiste comprendrait une demi-journée de consultations avancées de pneumologie ainsi qu’une activité interventionnelle (endoscopies bronchiques, ponctions pleurales) et une activité de consultations interservices, ces deux dernières étant réparties sur 3 autres demi-journées.

Il pourra également être instauré une à deux consultations post-urgences ciblées, tel que cela a déjà été instauré aux HCC, notamment dans le cadre de la prise en charge de l’asthme et de la BPCO.

Ce 50/50 sera organisé en accord avec le candidat et les différents Médecins Chefs.

Le candidat effectuera des gardes et ou des astreintes en fonction des besoins de chaque établissement.

#### **Personnes à contacter :**

Pour plus d’information : M. Jean-Philippe OSTER Chef de Service au **03 89 12 48 14**  
[jeanphilippe.oster@ch-colmar.fr](mailto:jeanphilippe.oster@ch-colmar.fr)

#### **Pour postuler :**

Merci d’adresser vos candidatures (CV et lettre de motivation) à la Direction des Affaires Médicales  
Contact : Mme Aurore LOXQ au 03 89 12 40 61 ou [aurore.loxq@ch-colmar.fr](mailto:aurore.loxq@ch-colmar.fr)

**Pour plus de renseignement sur le dispositif ASTP, vous pouvez contacter l’ARS Grand Est, Direction de la Stratégie, Département Ressources Humaines en Santé :**

Contact : Mme Emeline CABLANC au 03 83 39 29 36 ou [emeline.cablanc@ars.sante.fr](mailto:emeline.cablanc@ars.sante.fr)